

LE
ROI DE ROME

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1897.

DU MÊME AUTEUR :

LIBRAIRIE PLON

Le duc d'Enghien (1772-1804). 1 vol. in-8°. 1888.

Le Divorce de Napoléon. 1 vol. in-18. 1889.

Le Roman de Dumouriez. 1 vol. in-18. 1890.

Le Maréchal Ney (1815). 1 vol. in-8°. 1893.

Le baron de Cormatin (1794-1812). 1 vol. in-18. 1894.

Le théâtre de la Révolution (1789-1799). Chez Charavay. 1 vol. in-12. 1880
(*Couronné par l'Académie française.*)

Les Bijoux de madame Du Barry. Chez Charavay. 1 vol. in-32 avec gravure. 1881.

La Censure sous le premier Empire. Chez Didier. 1 vol. in-8°. 1882. (*Couronné par l'Académie française.*)

Les Almanachs de la Révolution. A la librairie des Bibliophiles. 1 vol. in-12. 1884.



Idéog Dujardin

Imp. Eudes

LE ROI DE ROME

d'après une miniature d'Isabey, appartenant à M^{me} la baronne Chr. de Launay, arrière-petite-fille de M^{me} Soufflot, sous-gouvernante du Roi de Rome.

E. Plon, Nourrit & C^{ie} Edit.

22

HENRI WELSCHINGER

LE

ROI DE ROME

(1811-1832)

Avec portrait d'après Isabey



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1897

Tous droits réservés

*M. P.
XXII*

INTRODUCTION

Le fils de Napoléon a porté plusieurs noms. Celui de roi de Rome, qui lui avait été attribué avant sa naissance par le Sénatus-consulte du 17 février 1810, lui fut confirmé le 20 mars 1811. Par l'article 5 du traité de Fontainebleau en date du 11 avril 1814, l'héritier de l'Empereur reçut le titre de prince de Parme, Plaisance et Guastalla. Dans la période des Cent-jours, le 23 juin 1815, il fut proclamé Empereur sous le nom de Napoléon II par la Chambre des représentants et, avec la même qualification, dans l'Adresse au peuple français votée par les deux Chambres, les 1^{er} et 2 juillet. Enfin il fut appelé, en 1818, duc de Reichstadt par l'empereur François II, son grand-père, et mourut, en 1832, au palais de Schönbrunn, sous ce quatrième et dernier nom.

Pour le titre de cet ouvrage, j'ai préféré restituer au prince impérial l'appellation grandiose que son père lui avait donnée, parce que, dès le premier jour, elle a été populaire, et surtout parce qu'elle me paraît accentuer la leçon philosophique que je voudrais voir sortir de mon travail, c'est-à-dire l'inanité des prétentions humaines, quand elles offensent le droit. Non content, en effet, de dérober à Pie VII le patrimoine du Saint-Siège, Napoléon avait encore voulu prendre pour son héritier le nom de la Ville sacrée dont il avait chassé le Pape, afin d'attester devant l'Eu-